Compostage

Utilisé en jardinage, le compost, produit naturel, améliore la qualité des sols et permet notamment de diminuer le recours aux engrais issus de la pétrochimie. Afin que ces déchets organiques ne se retrouvent plus dans les poubelles, destinées alors à l'incinération, Annemasse Agglo développe des actions spécifiques.

Bien gérer ses déchets

Sur notre territoire, les poubelles sont composées à 24,3% de biodéchets, autrement dit, des produits qui peuvent être valorisés en compost. Utilisé en jardinage, le compost, produit naturel, améliore la qualité des sols et permet notamment de diminuer le recours aux engrais issus de la pétrochimie.

Dans le cadre de sa politique de gestion durable des déchets, Annemasse Agglo s'est dotée d'une stratégie de développement du compostage privé et public adoptée à l'automne 2018, avec la mise à disposition des habitants de composteurs privés depuis plusieurs années déjà, et plus récemment avec ces sites de compostage partagés.

L'idée est d'aller plus loin en adoptant prochainement un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. En 2019, le maître composteur d'Annemasse Agglo accompagnera la mise en œuvre de **10 sites de compostage partagé sur le territoire**.

Composteurs privés

Vous avez un jardin, un balcon et souhaitez utiliser un composteur ou un lombricomposteur ? Vous pouvez en demander un gratuitement auprès d'Annemasse Agglo. Les composteurs font 300 litres, et sont en bois ou en plastique.

Composteurs partagés

Vous souhaitez composter mais vous n'avez pas la possibilité d'avoir un composteur chez vous ?
Annemasse Agglo s'est également lancée dans la création de **sites de compostage partagé**.

En bas d'un immeuble ou dans un parc public, les sites partagés permettent aux personnes intéressées de déposer leurs déchets de cuisine ou de jardin dans un bac qui transformera le tout en un compost pour jardiner.

Site de compostage partagé au parc Montessuit

Il existe actuellement **quatre sites de compostage partagé publics à Annemasse** :

- **Un premier dans le parc Montessuit**, ouvert en juin 2018.
- **Un deuxième site à côté de la MJC site centre**, ouvert au printemps 2019.
- **Un troisième site au parc Clémenceau** ouvert en avril 2020.
- **Un quatrième site au parc Olympe de Gouges** ouvert en juin 2020.

Pour les utiliser, il vous suffit de prendre contact avec les ambassadeurs du tri d'Annemasse Agglo pour connaître les modalités et avoir accès au site : infotri@annemasse-agglo.fr / 04 50 87 88 88.

L'origine de la démarche

C'est le **Conseil de Développement Durable** qui a eu l'idée d'étudier la mise en place d'un site de compostage partagé.
Les membres concernés du conseil de Développement Durable ont monté une association nommée Compost et Compagnie pour suivre ce site de compostage.
Afin que cette initiative soit bien visible et constitue un exemple, le site a été installé en cœur de ville, au parc Montessuit.
Le site, financé par la Ville et géré par l'association, a ouvert en juin 2018.

Trouver de nouveaux porteurs

L'objectif aujourd'hui est de trouver de nouveaux porteurs pour de nouveaux sites.
Beaucoup de personnes veulent trier leurs biodéchets et les amener à un site partagé, mais peu sont prêtes à s'occuper de la gestion d'un site.

Il ne s'agit pourtant que d'un passage par semaine de quelques minutes pour vérifier que les apports sont conformes, pour brasser en surface et une fois le compost mature, en organiser la distribution.

Intéressé(e) ? Contactez les ambassadeurs du tri d'Annemasse Agglo : infotri@annemasse-agglo.fr / 04 50 87 88 88

ANNEMASSE à vivre ensemble
04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex